

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN228

présenté par

Mme Pic, Mme Rabault, Mme Santiago et Mme Thomin

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après la première phrase de l'alinéa 4, insérer les trois phrase suivantes :

« Une consolidation des conditions de la préparation opérationnelle de nos forces armées sera entreprise. Cette consolidation assurera les stocks de munitions nécessaires, y compris les munitions complexes, l'accès aux champs de tir et aux matériels ainsi que leur entretien. L'objectif de cette consolidation est d'assurer une disponibilité des matériels garantissant le maintien d'un niveau d'activité suffisant et la possibilité de s'entraîner davantage en condition réelle. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à insister sur l'importance de la préparation opérationnelle et sur les difficultés rencontrées par nos Armées dans le cadre de cette préparation : manque de matériels, de munitions, de stocks disponibles notamment. Cette proposition faite suite au Rapport d'information de la commission de la défense nationale et des forces armées, en conclusion des travaux d'une mission d'information sur la préparation opérationnelle, n° 822 dont les co-rapporteuses sont les députées Anna Pic et Brigitte Liso.